

Flash Info N°5

Budget , protection incendie, école...

Flash Info : Olivier Laveille



Contacts

Tel : 02 32 44 23 13

Mail :

mairie.berthouville@orange.fr

Horaires

Le lundi de 9h à 12h

Le jeudi de 14h30 à 18h30



Numéros d'urgence

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Urgence : 112

Enfance maltraitée : 119

Violence femme : 3919

Budget de la commune

Le budget de fonctionnement de la commune de Berthouville s'élève à 219376,86€. Il regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour le bon fonctionnement de l'école, de la mairie, des employés communaux, etc..

Le budget d'investissement de la commune de Berthouville s'élève à 256628,15€. Il s'agit de **prévisions** concernant les dépenses d'investissement tels que la rénovation de l'église, le remplacement des mobiliers de l'école, du matériel informatique de l'école, de l'installation des bornes à incendie, etc...

Ce budget d'investissement nécessite une recherche et demande d'aide de l'état en plus des fonds propres de la commune.

Il n'est pas possible de déplacer des fonds depuis le budget d'investissement vers le budget de fonctionnement. Les donations, aides diverses ne sont donc pas imputables au budget de fonctionnement de la commune. Tout est validé par le percepteur.

Hausse du taux d'imposition foncier (taxe foncière)

La disparition de la taxe d'habitation laisse un manque à gagner de 28876€ sur le **budget de fonctionnement** de la commune.

L'augmentation du taux de la taxe foncière est nécessaire pour combler cette somme manquante.

L'élévation de ce taux s'élève à **1,14% sur l'année** pour le bâti et non bâti.

Exemple : pour une taxe foncière de 1000€ par an, cela fait 11,40€ d'augmentation par an, soit 1,14€ de plus par mois pour un foyer mensualisé sur 10 mois.

La dernière élévation du taux d'imposition date de 2011. Elle a été réalisée par le maire sortant.

En France, près d'un tiers des communes françaises sont obligées d'augmenter leurs impôts (entre 2 et 3%) pour pallier à la disparition de la taxe d'habitation et de l'absence de complément de l'état.

Bornes à incendie

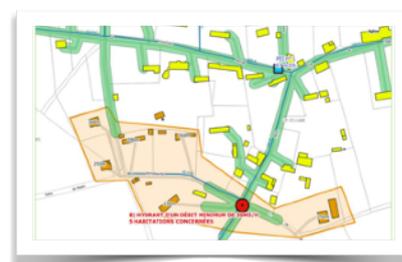
Après **obtentions de subventions**, les travaux pour la protection incendie vont pouvoir débuter (courant Septembre / Octobre 2021). Voici les futurs emplacements des 6 premières bornes. Il s'agit d'une mise aux normes obligatoire.



Mairie-Ecole



Mairie-Eglise-Gontiere



Butte du Moulin



Le Plessis (rue et impasse)



Chemin Chaussée 1



Chemin Chaussée 2

Ecole : mobilier, matériel informatique et travaux

Mobilier de l'école : Le mobilier des 2 classes est ancien (vieux pupitres) et ne répond pas aux exigences sanitaires actuelles. Des tables et chaises individuelles vont remplacer ce mobilier. 50% sera à la charge de la commune, les 50% restants répartis entre les communes du RPI.

Matériel informatique : L'école de Berthouville a été retenue pour l'appel à projet du socle numérique. L'achat de matériel informatique sera subventionné à hauteur de 70%. 6 ordinateurs et 16 tablettes numériques seront répartis entre Berthouville et Franqueville.

Fenêtres de l'école : Une subvention de la DETR et du département vont permettre de remplacer la porte et les fenêtres de la classe de Madame Legrix et de la cantine. Remplacement nécessaire compte tenu de leur vétusté et dans l'optique d'un projet de rénovation énergétique.

Nouvelle secrétaire de Mairie

Depuis le départ à la retraite de Béatrice Simonklein en avril, nous comptons parmi nous une nouvelle secrétaire de Mairie : Delphine Bercher.

Delphine est employée à temps non complet via un contrat aidé subventionné à 80%.